



La lettre des paysans du Cantal

N°162
Avril - Mai
2016

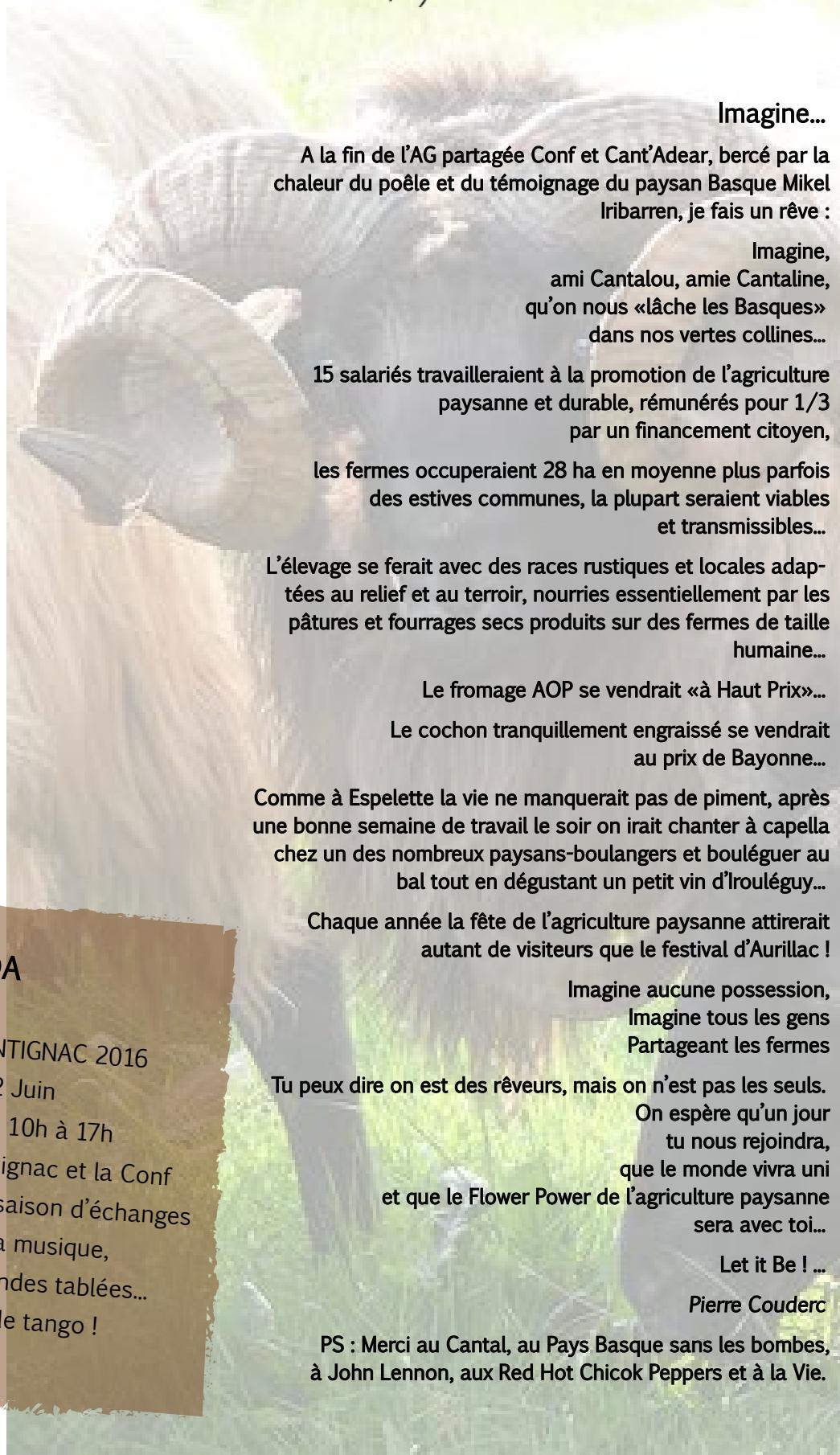
AGENDA

FETE PAYSANNE d'ANTIGNAC 2016

Dimanche 12 Juin

Fête et marché de 10h à 17h

Le marché paysan d'Antignac et la Conf célébreront une nouvelle saison d'échanges militants avec de la musique, des animations, de grandes tablées... et Margot, vache de tango !



Imagine...

A la fin de l'AG partagée Conf et Cant'Adear, bercé par la chaleur du poêle et du témoignage du paysan Basque Mikel Iribarren, je fais un rêve :

Imagine,
ami Cantalou, amie Cantaline,
qu'on nous «lâche les Basques»
dans nos vertes collines...

15 salariés travailleraient à la promotion de l'agriculture paysanne et durable, rémunérés pour 1/3 par un financement citoyen,

les fermes occuperaient 28 ha en moyenne plus parfois des estives communes, la plupart seraient viables et transmissibles...

L'élevage se ferait avec des races rustiques et locales adaptées au relief et au terroir, nourries essentiellement par les pâtures et fourrages secs produits sur des fermes de taille humaine...

Le fromage AOP se vendrait «à Haut Prix»...

Le cochon tranquillement engraissé se vendrait au prix de Bayonne...

Comme à Espelette la vie ne manquerait pas de piment, après une bonne semaine de travail le soir on irait chanter à capella chez un des nombreux paysans-boulanger et bouléguer au bal tout en dégustant un petit vin d'Irouléguy...

Chaque année la fête de l'agriculture paysanne attirerait autant de visiteurs que le festival d'Aurillac !

Imagine aucune possession,
Imagine tous les gens
Partageant les fermes

Tu peux dire on est des rêveurs, mais on n'est pas les seuls.

On espère qu'un jour tu nous rejoindra, que le monde vivra uni et que le Flower Power de l'agriculture paysanne sera avec toi...

Let it Be ! ...

Pierre Couderc

PS : Merci au Cantal, au Pays Basque sans les bombes, à John Lennon, aux Red Hot Chicok Peppers et à la Vie.



LES NOUVELLES LOCALES

CRISE DE L'ELEVAGE

Des paysans oubliés, une agriculture abandonnée

Après les manifestations et les effets d'annonce gouvernementaux, les paysans se retrouvent plongés dans le silence, seuls face à leurs difficultés qui perdurent.

En effet, rien n'est réglé ! Les prix restent bas ; et pas seulement dans la filière laitière. Toutes les productions cantaliennes sont touchées. Notons en particulier le cas de la viande d'agneau payée aux producteurs près de 7 % de moins que l'année dernière.

Face aux difficultés, l'État révèle son incomptance. Le retard dans le versement des primes 2015 (toujours pas versées dans leur intégralité) constitue une faute grave dans un tel contexte.

Quant au plan d'urgence (ou Plan de Soutien à l'Elevage Français) censé répondre à la crise agricole, il exclut bon nombre d'agriculteurs en difficultés (voir encadré) et « récompense » ceux qui ont le plus investi.

Mercredi 23 mars, nous avons invité les médias chez Didier Galès, à Maurs. Comme beaucoup d'autres, ses difficultés ne sont pas reconnues par l'administration qui, au contraire, lui a envoyé un contrôleur (visite rapide pour vérifier la conformité de la déclaration surface pour les aides PAC). Avec lui, la Conf veut briser le silence et dénonce des mesures d'urgence souvent injustes et qui, surtout, ne sont pas accompagnées de solutions de fond pour l'élevage français et cantalien.

(D'après le communiqué du 23/03/16.)



2

Les agriculteurs les plus en difficultés exclus des aides



L'ensemble des aides annoncées par le Gouvernement pour répondre à la crise agricole ne bénéficient pas aux agriculteurs les plus en difficultés.

Après l'exclusion des agriculteurs bénéficiant d'un plan sauvegarde ou de redressement judiciaire des Aides à la Trésorerie Remboursables ; la même logique se poursuit.

En effet, la baisse des cotisations sociales annoncée le 17 février par le Premier ministre ne bénéficie pas aux agriculteurs ayant un revenu nul ou négatif en 2015 ; c'est-à-dire les plus en difficultés (et notamment ceux au rSa socle).

En outre, le report des cotisations pour les agriculteurs ayant un revenu 2015 inférieur à 4 248 € est une mesure qui ne fait que reporter le problème ; et qui risque même de l'aggraver. Comment feront les agriculteurs quand il leur faudra payer les cotisations de l'année, plus le report, plus un éventuel échéancier de paiement mis en place précédemment ? Les agriculteurs en situation fragile , ne pourront pas y faire face. Solidarité Paysans lance l'alerte. Une fois encore, ce plan d'aides d'urgence porte en lui des facteurs de fragilisation, qui précipiteront des agriculteurs vers la sortie à la prochaine crise.

Quelles mesures le Gouvernement va-t-il prendre pour soutenir les agriculteurs les plus en difficultés ?

BILLET D'HUMEUR

Grands Prix des boucles ovines !

Y a-t-il une volonté de maintenir l'élevage ovins et caprins dans le département ? Nous avions dénoncé l'arnaque des boucles électroniques, financées par l'État lors de leur imposition pour mieux faire avaler la pilule aux éleveurs. Il apparaît aujourd'hui que le surcoût de l'électronisation des boucles n'a de cesse de gonfler et particulièrement pour les petits élevages ! Beata et Philippe Peschard, éleveurs de moutons à Molèdes, n'ont pas manqué de le signaler au GDS dans une lettre au vitriol.

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint le bon de commande pour les boucles électroniques ovins.

Juste une remarque,

+100% d'augmentation pour le transport !!!

+300% d'augmentation de cotisation

+36€ de forfait

Nous, on a 2250€ de découvert sur le compte, le prix des moutons à la vente, une sinistre comédie, on attend toujours le versement des primes !!!

Et vous croyez que cela va durer ?

En 2014 sinistré à 100% par la grêle.

En 2015 sinistré à 90% sécheresse et rat taupiers.

Les animaux sont maigres, perte de poids pendant la bonne saison, pour des raisons de santé, on ne prévoit aucun agnelage cette année, en espérant qu'ils puissent avoir une bonne année d'herbage. On a dû acheter en supplément des céréales et des vitamines.

Il n'y a pas de qualificatif pour exprimer notre dégout.

Bien à vous



Les producteurs de lait exigent leur part du fromage

Nous étions plus de cinquante, jeudi 25 février, pour aller récupérer le fruit du travail paysan chez Lactalis et le distribuer devant les représentants de l'Etat, à la Préfecture de Rodez. Une opération «rondellement» menée !

Que fait la Conf du Cantal ?

- Réunion campagne PAC 2016, 04/04 (Michel Champeil)
- Réunion des producteurs de lait, à Laveissière, 11/04
- Café citoyen « Quelle agriculture demain ? » à Aurillac, en partenariat avec l'association AVEC, 01/04.
- Réunions d'organisation de la Fête Paysanne de Chalinargues, 02/03 et 24/03 (S. Jouve, C. Genestier, C. Collot, P. Peschard)
- Réunion du groupe pour une agriculture bio et paysanne, 22/03
- Réunion régionale de préparation de LURRAMA, 15/03
- Café-débat « Quelles alternatives à la crise ? » à Mauriac, 10/03
- Session Chambre d'Agriculture, 29/02 (S. Malroux et M. Lacoste)
- Comité Départemental, 23/02
- Réunion d'organisation de la Fête Paysanne d'Antignac, 22/02
- RDV avec Mme Lagneau, nouvelle directrice de la DDCSPP, 16/02 (S. Malroux)
- Réunion du CER sur les fermes bovines du Cantal, 11/02 (A. Lafon)
- CDPENAF, 16/02 et 15/03 (René Calmejane)
- CDOA, 18/02 (Alain Boudou)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rencontre le 22 mars à Lyon avec Madame Bonnivard

Après les déclarations de M. Wauquiez, il nous fallait savoir ce qui allait réellement se faire une fois la propagande électorale terminée. Un entretien était concerté avec Emilie Bonnivard, vice-présidente déléguée à l'Agriculture de la nouvelle grande région.

Entrée en matière : présentation des personnes présentes. Nous sommes reçus dans une ambiance de respect et de sérieux. Des questionnements sur l'agriculture biologique. «Peut-on avoir un revenu en bio ?» Ma réponse : «oui, on peut bien gagner sa vie ; et pour moi, pas question de revenir en arrière.»

Nous avons fait beaucoup de propositions sur l'agriculture : produire du lait de qualité, porc plein air, inventer de nouvelles formes de circuits courts, fruits et légumes...

(...)

(...) Nous nous sommes entretenus aussi sur la restauration collective. Comment se fera l'approvisionnement des lycées ? Du local certainement.. peut-être pas industriel... des produits du cru aussi... mais peut-être qu'il faudra faire appel à des organismes qui peuvent fournir facilement les besoins des lycées... Alors, à vous de voir ce qui peut se passer !!!

Ensuite, nous avons parlé financement. Pour cette année rien ne change. Mais pour l'avenir, « il faut supprimer le gras ». En clair, il faut que rien ne fasse doublon. Par exemple, les fonds pour l'installation seront réservés exclusivement aux chambre d'Agriculture.

Rien ne dit que nous ne serons plus financer, mais il faudra sans aucun doute prendre des précautions. Ce qui est sûr (???) c'est que ce sont les projets qui seront financés !!!

Michel Lacoste

PORCS ET BOVINS-LAIT

Le travail de l'ARDEAR Auvergne pour des système viables

Un état des lieux de la filière porcine en Auvergne pour mieux valoriser les élevages les plus durables.

Dans le cadre d'un projet porté par l'ARDEAR Auvergne, avec le concours financier du Conseil Régional, une étude de la filière porcine dans sa globalité en Auvergne, a été entamée début mars 2016. Cette étude se justifie par un contexte de crise pour la production de porc, comme partout en France : la dégradation des cours d'une part y participe, et d'autre part, l'image particulièrement négative qu'a l'élevage porcin en terme de bien-être animal n'aide pas la filière à sortir de son impasse. Cette image est légitime en partie, car la grande majorité de la production de porc française provient d'élevages en bâtiments sur caillebotis. Seulement 5 % de la production serait en plein air. Paradoxalement, les consommateurs veulent de la viande de porc bon marché. En effet, étant confrontée à la concurrence internationale, les prix sont tirés vers le bas et le consommateur est habitué à un produit à bas prix. Cela n'est souvent pas vivable pour les éleveurs et le consommateur est parfois ignorant de la précarité de leur situation.

On constate que d'autres types d'élevage existent, au sein desquels le bien-être animal et la qualité des produits sont au centre des préoccupations, notamment l'élevage en plein air. Les éleveurs adoptant ce genre de système ont tendance à être plus détachés des cours internationaux et plus autonomes dans leurs décisions. Un prix plus élevé de leurs produits peut être pratiqué et est plus justifiable auprès des consommateurs qu'un système en bâtiment sur caillebotis. De tels systèmes favorisent donc, entre autres, le bien-être animal, la conservation des ressources naturelles, ainsi que le bien-être du paysan pouvant vivre plus décemment de son activité.

Le but de cette étude est de faire un état des lieux de cette filière porcine à l'échelle de la région, de vérifier si les constats précédents sont exacts dans ce contexte auvergnat et de fédérer, initier, une dynamique autour des systèmes d'élevages porcins les plus durables. Elle participera également à sensibiliser la population pour faire peut-être accepter un prix plus élevé de la viande et de soutenir l'activité des éleveurs.

Si vous êtes éleveur porcin ou si vous souhaitez mettre en place un élevage de cochons, nous souhaitons vous associer à cette initiative pour le développement d'une production porcine durable en Auvergne. Pour cela, n'hésitez pas à contacter Chloé Colmas, stagiaire à la Cantadear : 09 61 27 39 06.

Pour des fermes laitières nombreuses en Auvergne !

Le 1er Avril 2015 a marqué la fin des quotas laitiers, induisant un grand changement dans le marché et les débouchés de la production laitière qui représente 20% de la production agricole totale de notre région.

La crainte est grande de voir la fin des quotas saigner profondément la production de lait auvergnate. Déjà, le nombre de producteurs laitiers, spécialisés ou mixtes, avait chuté de 34% entre 2000 et 2010 au profit de la production allaitantes principalement (qui doit elle-même affronter des obstacles de taille comme la réduction du marché italien). Alors que la dérégulation du marché risque de tirer les prix vers le bas et d'accroître la volatilité, alors que les coûts de production sont supérieurs en zone de montagne (46 cts/kg pour le bassin Auvergne-Limousin contre 34 cts/kg pour le Grand Ouest), il est primordial de réfléchir aux moyens de viabiliser notre production de lait dans ce contexte.

Nous sommes convaincus que certaines fermes auvergnates sont tout à fait à même de s'adapter à cette nouvelle donne et de montrer l'exemple. C'est pourquoi l'ARDEAR Auvergne a lancé une vaste analyse de la filière laitière auvergnate pour dégager des solutions concrètes et des systèmes privilégiés pour faire face aux crises récurrentes.

Pour contribuer à cette étude, vous pouvez contacter Yann, stagiaire en charge du dossier lait à l'ARDEAR Auvergne : 04 73 14 14 76



AG commune Confédération paysanne - Cantadear.
5 avril 2016.



LES NOUVELLES NATIONALES

CRISE AGRICOLE

La disparition des paysans comme mesure de régulation

A l'issue du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, le bilan est clair : exit une véritable régulation par des mesures collectives et obligatoires qui aurait pu résoudre rapidement la crise de surproduction européenne en lait et en viande porcine.

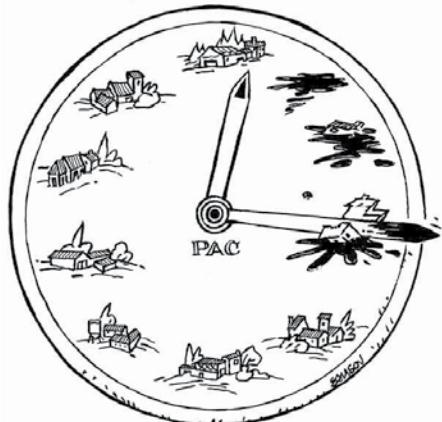
Le seuil du prix d'intervention n'a pas été relevé. On continue à ne jurer que par des aides à la promotion et à l'export pour la conquête de nouveaux marchés. C'est pourtant bien cette orientation agro-exportatrice déraisonnée et la dérégulation des marchés qui nous ont menés dans cette crise. Combien a déjà coûté en aides régionales, nationales et européennes la sortie des quotas ? Combien coûte la dérégulation aux contribuables européens ? Combien coûte l'absence de politique laitière commune en nombre d'emplois et dynamique des territoires ?

Le couple franco-allemand a entériné, une fois de plus, l'orientation libérale de l'Union Européenne : on régule le marché par la disparition de paysans et non par une réduction concertée de la production. Les

potentielles mesures de réduction volontaire de la production, gérée de surcroît pays par pays, financeront en fait un véritable plan de licenciement et de concentration orchestré au niveau de la production. Le relèvement des aides de minimis et l'absence de mesures concertées entre pays confirment que la politique européenne actuelle ne fait que renvoyer la balle aux Etats au lieu d'oser une gestion collective de la crise.

Pour une politique laitière solidaire et Européenne, nous continuerons à nous battre face à l'irresponsabilité des décideurs politiques, à l'aveuglement idéologique de technocrates et aux intérêts financiers de multinationales agroalimentaires et autres acteurs du commerce mondial. La régulation est et restera la seule solution à la crise !

Communiqué, Bagnole, 15/03/2016



PLAN D'URGENCE

Le Premier ministre à la manœuvre

Stéphane Le Foll n'est plus en odeur de sainteté auprès de Xavier Beulin. Alors, Manuel Valls prend le relais, sans retenue. Juste avant d'annoncer à la presse, le 17 février, son train de mesures pour faire face à la crise agricole, il a fait vérifier son plan par le président de la Fnsea pour s'assurer que rien ne manquait. Tout y est, y compris l'élaboration des normes : « Il faut en finir avec une méthode d'élaboration des normes que vous subissez. Une nouvelle méthode vous associera très en amont », a déclaré le Premier ministre à l'attention de Xavier Beulin (c'est aussi dans le programme agricole de Sarkozy!). Il a annoncé aussi le relèvement du seuil d'autorisation des installations classées (ICPE) qui passera de 400 à 800 emplacements en viande bovine et de 200 à 400 en vaches laitières (encore un effort et on passe à 1000 !). En quoi le relèvement des seuils va-t-il améliorer le sort des paysannes et des paysans qui crient aujourd'hui leur détresse ? Faut-il qu'ils passent de 50 à 400 vaches ?

Source : Campagnes Solidaires, Mensuel de la Confédération paysanne, Mars 2016

AIDES JA

Aides JA liées aux investissements

Il l'annonce comme une victoire. Jérôme Decerle, vice-président des JA, annexe de la Fnsea, se réjouit de la disparition prochaine des prêts JA (jeunes installés). Selon ses déclarations, le 15 février suite à une rencontre au ministère de l'Agriculture, les prêts bonifiés JA seraient remplacés à partir du 1er janvier 2017 par un bonus financier supplémentaire à la Dotation jeune agriculteur (DJA). Mais attention : pour en bénéficier, il faudra investir au moins 60 000 euros, avec un plafond bonifié de 140 000 euros. À ce niveau supérieur, le bonus serait de 22 000 euros en zone de montagne et de 11 800 euros en plaine. Le jeune paysan (JP !) qui s'installera avec des moyens modestes (moins de 60 000 euros) n'aura droit à rien. C'est la version JA (en majuscules!) dynamique et compétitive par les aides publiques...

Source : Campagnes Solidaires, Mensuel de la Confédération paysanne, Mars 2016 **5**



LA FICHE TECHNIQUE

Des branches d'arbres dans la ration

L'association des arbres et des animaux est une chose courante dans nos paysages cantaliens. L'image d'Épinal représentant une vache pâturant à l'ombre d'une haie, est dans toutes les têtes, tout comme les pré-vergers. Pourtant, ce type d'association est aujourd'hui plus rare en France en raison du développement de la mécanisation.



La PAC impose la conservation des haies et leur entretien. Ces contraintes réglementaires peuvent devenir des atouts pour vos fermes. Car contrairement aux idées reçues, l'arbre n'est pas un obstacle physique ou physiologique au développement des prairies et des cultures.

Les feuillages des arbres peuvent apporter du fourrage d'appoint pendant les périodes de sécheresse. Grâce à ses racines profondes qui remontent les éléments minéraux provenant de la roche mère vers ses feuilles, l'arbre offre un fourrage beaucoup plus riche en azote et en oligo-éléments que l'herbe du pré, notamment en calcium et en magnésium.

Ce fourrage est cependant moins digeste à cause de sa forte teneur en lignine et de son astringence. Il ne peut donc constituer qu'un bon complément alimentaire pour le bétail. Le frêne, l'orme, le robinier et le peuplier sont les arbres les plus utilisés pour leurs feuilles. Les plus appréciées sont celles du frêne et du peuplier, dont les valeurs énergétiques sont comparables à celles du foin sec pour des teneurs en protéines nettement plus élevées.

Type de fourrage (pour 1 kg)	Unité Fourragère	Teneur en protéines
Feuillage	0,4 à 0,6	90 à 120 g
Foin sec	0,4 à 0,6	30 à 40 g

Les feuilles d'arbres auraient également des vertus thérapeutiques. Celles des saules, peupliers et bouleaux sont

connues pour leurs actions vermifuges. Quant à celles des frênes, elles posséderaient des propriétés toniques et fébrifuges. Attention néanmoins aux essences toxiques, dont les animaux peuvent consommer feuilles et fruits par inadvertance après la taille d'une haie. Ingérés accidentellement, le cytise, le troène, l'if ou le laurier rose sont très toxiques et parfois mortels !

Après la consommation des feuilles, le bois des branches peut être broyé et servir de litière. Un peu « froide », mais bien drainante et propre plus longtemps, cette litière s'utilise généralement en association avec de la paille. La récolte et le broyage du bois pour un usage en litière sont économiquement intéressants lorsque le prix du foin dépasse 60 euros la tonne. De plus, après avoir été utilisées comme litière, les branches déchiquetées sont intéressantes pour le compost.

L'arbre permet également d'optimiser la production de fourrage herbacé. En effet, outre sa capacité à remonter les nutriments et l'eau des couches profondes, son système racinaire structure le sol. Ainsi, les arbres créent un micro-climat autour d'eux et limitent l'évapotranspiration des cultures. Grâce à tous ces effets, on constate un décalage dans le dessèchement des prairies de plusieurs semaines en période d'été. Par conséquent, les arbres peuvent permettre d'allonger la période de pâturage.

La présence d'arbres améliore donc la qualité des prairies. A leurs pieds, l'herbe est plus grasse et plus appétante car plus riche en minéraux et en acide gras. Et cette qualité se ressent dans les arômes du lait produit par le bétail qui s'en nourrit.

Pour toutes ces raisons, l'arbre est un allié précieux du paysan : il assure une protection climatique et biologique des prairies et des cultures, il procure ombre et bien-être aux animaux, fournit du fourrage supplémentaire et améliore la qualité des sols ainsi que leur capacité de stockage en eau.

Source : Association Française d'Agroforesterie
<http://www.agroforesterie.fr/index.php>





DOSSIER : PETITES FERMES

Cette année la Conf du Cantal a le regard tourné vers le Pays basque : avec la venue récente de Mikel Hiribarren pour notre AG et l'invitation faite à la Conf Auvergne pour le Salon de l'Agriculture Paysanne « Lurrama », à Biarritz, en novembre prochain. Une des caractéristique de l'agriculture basque, c'est d'avoir conservé de nombreuses petites fermes. Ainsi, la taille moyenne des fermes y est de 27,9 ha contre 55 ha au niveau national. 41 % des exploitations font moins de 20 ha. Ces petites fermes basques emploient deux fois plus de main d'oeuvre par hectare que les fermes de 20 à 50 ha et trois fois plus que les exploitations de 50 à 100 ha (source : EHLG). Cependant, les petites fermes sont aussi celles qui disparaissent le plus ; elles sont pourtant les plus efficaces en termes d'emploi. Dans le dossier du mois, nous vous proposons d'approfondir les vertues des petites et moyennes fermes en Europe, pour l'économie, l'environnement et la cohésion sociale, et d'analyser l'impact de la nouvelle PAC afin de proposer des orientations politiques favorisant l'avenir des paysannes et paysans.



Les petites fermes créent de l'emploi

Les petites fermes fournissent l'essentiel de l'emploi rural dans la quasi totalité des états européens et sont reconnues comme « amortisseur social » dans la crise que nous vivons. Même si beaucoup de fermes cumulent plusieurs activités pour permettre un meilleur revenu¹¹ on remarque que pour toute classe de surface (de moins de 5 ha à plus de 100 ha) au minimum 50 % des exploitants n'ont pas d'autre source de revenu, ce qui exprime l'extrême importance de la ferme pour leur survie.

La production alimentaire industrielle, mécanisée pour être plus « compétitive », fournit peu d'opportunités de travail. A l'inverse, ce sont les emplois sur les petites et moyennes fermes, non délocalisables, qui fournissent la base de l'activité économique et sociale locale et sont ainsi à la base du dynamisme des territoires. Beaucoup de jeunes urbains sont attirés par la production agroécologique de proximité, qui a du sens pour eux et la communauté.



En Europe, 2,7 % des agriculteurs disposent de 50 % des terres utilisables tandis que les 97,3 % autres se partagent les 50 % restant. Et le processus de concentration s'accentue, comme en témoigne Levente Hadju, paysanne en Roumanie : “Ma grande inquiétude porte sur l'utilisation des terres qui nous entourent. De plus en plus de terrains sont achetés par une poignée d'entreprises profitant du départ à la retraite des paysans qui n'arrivent pas à transmettre leurs fermes aux plus jeunes car peu soutenus dans leur projet d'installation. Pour ceux et celles qui restent l'accès au foncier est de plus en plus difficile car trop cher. »

Petites et moyennes fermes en Europe

L'agriculture en Europe est pratiquée majoritairement par des petites et très petites fermes. 69 % des fermes de l'UE travaillent sur moins de 5 ha, et seulement 2,7 % ont plus de 100 ha¹⁰. La surface moyenne des exploitations européennes est de 14,2 ha.

La notion de «petite exploitation» est variable dans le temps et s'inscrit dans un contexte particulier. Si en France une ferme de 25-30 ha est considérée «petite», au Portugal ou en Italie, ce sera déjà une ferme «moyenne».

PAC 2014-2020 : peu d'opportunités pour les petites fermes

Le programme « petites fermes » inauguré par la nouvelle PAC constitue une timide tentative de répondre à la question des très petites fermes, notamment d'Europe de l'Est. Utilisé au final par 15 Etats Membres, dont l'Allemagne ou l'Italie, il démontre à quel point les petites fermes sont une réalité européenne. Malheureusement, les montants versés sont insuffisants, notamment au regard de l'emploi qu'elles représentent.

Le paiement redistributif pour les premiers hectares (DPB) favorable aux fermes moyennes est au final utilisé par seulement 8 Etats Membres, et dans la majorité des cas, il va de pair avec l'absence de mécanisme de réduction des paiements. Quant à la dégressivité des aides, elle n'existe au mieux qu'à partir de 150 000€ d'aides !!

L'impact du maintien des soutiens couplés que nous avons soutenus, est amoindri par la mise en place de plafonds (50 brebis, 25 chèvres, 10 vaches) et de ratios de productivité excluant les plus petits producteurs.

Une grande partie du budget du développement rural est dédiée aux investissements qui sont essentiellement orientés vers une mécanisation des exploitations et ne sont généralement pas adaptés aux petites fermes.

Finalement, la conditionnalité des aides va à l'encontre des pratiques paysannes et du savoir-faire paysan. Par exemple, l'obligation de bouclage électronique pour les petits ruminants (ovins-caprins) crée des coûts inutiles, disproportionnés pour les petits troupeaux sans rien apporter en termes de traçabilité, incitant les « petits » éleveurs à quitter le métier.

A ce jour 80 % des aides vont à 20 % des agriculteurs, et 50 % des agriculteurs européens touchent moins de 500 € par an. Cela permet d'abaisser le prix payé pour les produits, et les grosses structures sont ainsi nettement avantageées pour s'agrandir encore, en achetant des terres dans le voisinage comme dans d'autres pays.

Dans le même temps, la nouvelle PAC continue d'encourager la libéralisation, l'industrialisation et la concentration des productions, et inévitablement la destruction des petites exploitations familiales, et ainsi de milliers d'emplois au travers l'Europe.



Des propositions pour maintenir et développer les petites fermes

S'il est important de corriger la concurrence déloyale que la PAC a instaurée en faveur des grosses exploitations, il existe d'autres leviers à actionner et à imaginer pour maintenir un réseau dense de petites fermes.

Assurer le renouvellement de la population rurale

La population agricole en Europe vieillit. En 2007, plus de 34% des fermiers avaient plus de 65 ans, et seulement 6% en avaient moins de 35 ans ! Seulement, pas de pays, sans paysans !

Il faut rendre attractif le métier en assurant un revenu décent et de bonnes perspectives à court et long terme. De nombreux jeunes urbains, hommes et femmes, sont attirés par la vie et le travail agricole, il faut mettre en place des mesures d'accompagnement fortes et soutenir les organismes et associations qui travaillent dans ce sens. La demande croissante de nourriture locale de qualité, montrent qu'il y a des débouchés dans ce métier et qu'il peut créer de l'emploi. Pour cela des réponses spécifiques et prioritaires doivent être apportées pour l'accès aux ressources telles que la terre, le crédit et la formation.



Des normes adaptées

Des normes spécifiques adaptées à la petite production, la transformation et les circuits courts doivent être élaborées et mises en œuvre. Les normes et standards sont conçus par et pour les agro-industries et les grandes exploitations industrielles, et apportent des contraintes et des coûts inutiles à des unités plus petites, où le producteur lui-même suit l'ensemble du processus du produit. Les achats locaux de petits exploitants par le biais de marchés publics devraient également être encouragés.

Source : Livret « Quelles politiques publiques pour soutenir les petites fermes familiales », Confédération paysanne, avril 2015.



Et si on préférait les hommes aux robots ?

En pleine crise de l'élevage et alors que de plus en plus depaysans se retrouvent menacés, Stéphane Malroux, porte-parole de la Conf du Cantal, a plaidé pour une politique de soutien à l'emploi dans les fermes : « On a un gouvernement qui nous a souvent dit : 'mon action principale va pour l'emploi'. On constate que c'est relativement faux en ce qui concerne les paysans. Si on prend l'exemple des producteurs de lait, aujourd'hui beaucoup mettent des robots de traite. Et bien le surcoût annuel de ces robots par rapport à une salle de traite classique, c'est à peu près le coût d'un salarié. Donc, si on avait donné des aides pour embaucher au lieu de donner des aides pour du matériel ou des bâtiments, on aurait peut-être des salariés dans les exploitations. Parce que du boulot, on en tous par dessus la tête ! On a de quoi occuper des salariés, simplement c'est anti-économique. »

Retrouvez cet entretien en vidéo et bien d'autres sur la page facebook de la Confédération paysanne du Cantal.



CANT'ADEAR

Renseignements et inscriptions : 09 61 27 39 06 - cantadear@orange.fr

FORMATIONS

Chiffrer son projet d'installation ou de diversification

18 mai & 1^{er} juin 2016

Acquérez les méthodes pour bâtir un plan de financement et un budget prévisionnel : savoir relier les trois grandes parties d'un prévisionnel (compte de résultat, plan de financement et plan de trésorerie). Commencez à chiffrer votre propre projet d'installation ou de diversification d'activités et apprenez à en évaluer la viabilité économique.

Explorer son projet – 13-14-15 juin 2016

Mesurez la signification pour vous, de porter un projet d'installation. Identifiez vos motivations, travaillez sur l'équilibre entre votre projet de vie et votre projet professionnel. Définissez les différentes activités et composantes de votre projet.

Agriculture et biodiversité au marais du Cassan : appel à éleveurs

Le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne mène un projet de réouverture d'une zone d'une grande richesse écologique, constituée de landes, forêts et zones humides sur la commune de Lacapelle Viescamp. L'idée est de remettre progressivement en pâturage selon un cahier des charges incluant les enjeux écologiques et agricoles de ces terrains.

Avis aux éleveurs : le CEN est à la recherche d'un.e agriculteur.trice pour y faire pâture quelques vaches, chevaux ou ânes prioritairement, ou envisager des ovins et caprins (sous réserve de remettre des clôtures adaptées), sous un bail renouvelable. Une visite du site est prévue en mai 2016 pour une mise en pâturage en été.

Pour plus d'informations, contacter François Puech, chargé de mission au CEN : 04 71 20 77 20 / francois.puech@espaces-naturels.fr

VOUS AVEZ DIT TRANSMISSION ?

Pourquoi ce mot résonne lorsqu'on pense à prendre sa retraite ? C'est un passage normal : une personne nous a transmis un jour une ferme, et à notre tour nous devrons le faire.

Transmission vient du latin *transmissio* : trajet. Aurions-nous un trajet à suivre, à entreprendre ? Pour le préparer il faudrait définir un départ et une arrivée, connaître sa route, s'équiper, s'informer, avoir une idée du temps à prévoir... Sinon, c'est l'aventure ou alors on attend... l'année prochaine !

Pouvons-nous faire ce trajet seul ? Où, à qui en parler ?

Nous sommes un couple d'agriculteurs approchant la soixantaine, on entendait dire qu'il fallait y penser quelques années avant. Nos enfants n'étaient pas intéressés, et si nous en parlions tous les deux, nous tournions en rond ou nous cachions nos interrogations.

Quand nous avons vu qu'un stage sur la transmission se faisait sur notre secteur avec la Cant'Adear, nous nous sommes inscrits, un peu par défi, surtout pour avoir des renseignements ; nous nous rendions bien compte qu'il fallait aborder ce sujet de plus près avec du temps devant nous, pour l'avenir de notre ferme et le nôtre.

En 2014 nous avons suivi ce stage de 4 jours à St-Flour avec d'autres agriculteurs. Nous avons abordé des thèmes auxquels nous n'aurions pas pensé : l'aspect psychologique de la transmission, l'histoire de nos propres installations en agriculture (difficultés et joies, compétence personnelle, relation avec la famille), nos besoins (revenus, habitation) et nos valeurs...

Nous avons ensuite rempli chez nous le « diagnostic transmissibilité ». Il a fallu manier un peu de vocabulaire spécial « cédant ». Apprendre à avoir un œil critique et réaliste sur notre ferme, son potentiel, sa viabilité économique et sa « vivabilité », sa facilité de reconversion à une autre production... Nous avons commencé à voir notre exploitation d'un œil nouveau pour arriver à une évaluation économique réaliste et comprendre qu'il faudra trouver un compromis entre objectifs de vente ou location et moyens du repreneur (porteur de projet : celui qui deviendra le responsable de quelque chose qui était possédé, détenu par autrui)

Donc transmettre, c'est poser pour quelqu'un ce que l'on a reçu d'un autre.

Ce fut aussi de belles rencontres humaines qui nous ont permis de voir que nous n'étions pas seuls à avoir envie de voir des repreneurs chez nous, que nous avions des

freins pour parler de ce sujet, et des idées fausses sur nos possibilités de négociation. Nous avons surtout compris que nos fermes pouvaient intéresser des jeunes, que c'était possible et réaliste si nous voulions que nos villages soient encore vivants.

Et nous sommes repartis avec l'intention de nous revoir en groupe : rendez-vous dans un an !

Une nouvelle rencontre a eu lieu à Brioude le 22 mars dernier, avec un groupe de Haute-Loire qui avait suivi le même parcours. Bien sûr, un an ça passe très vite et pour nous l'élan était un peu retombé ! Si nous n'avions pas beaucoup avancé sur la recherche de candidat, dans la tête en revanche nous pensions avoir fait des progrès.

Piqûre de rappel : où situez-vous votre projet de transmission aujourd'hui ?

Nous nous sommes situés aussi au début, bien que nous nous sentions préparés pour louer l'ensemble de la ferme, la maison et partir.



Le témoignage d'un couple qui a essayé le parrainage était frappant de vérité : l'expérience est pour l'instant plutôt négative et a engendré des décisions dures. La traite et le travail autour des animaux devenait pesant : ils voulaient souffler après ces échecs, attendre... et tout reste possible sur leur ferme.

Pour nourrir notre réflexion, nos animatrices avaient invité un agriculteur qui avait fait une transmission apaisée. Celui-ci est venu nous parler de son histoire avec la terre, de ses bêtes qui étaient sa fierté et de ce moment où il lui a fallu faire ce chemin entre son idéal (installer un jeune pour éviter de laisser sa ferme à l'agrandissement) et ce qui se passe dans le concret.

Comment on rencontre des gens intéressés

- proposer sa ferme par annonces, cela amène des visites
- par hasard en discutant avec son garagiste : son fils de 19 ans veut être agriculteur
- des visites de ferme avec chambre d'hôtes font circuler du monde
- recevoir des stagiaires...

La conclusion ?

Les choses n'arrivent pas toujours au bon moment, et transmettre demande du temps, de l'énergie, de la patience. Nous aurons en face de nous des jeunes qui n'ont pas les mêmes priorités... Laissons-nous surprendre par des rencontres !

Préparons-nous à être lucides et capables d'accepter leur différence et que le chemin que nous pourrions faire avec eux soit raisonnable, apaisé et constructif.



FONCIER

Dans un souci de transparence et pour faciliter l'accès au foncier, la Confédération Paysanne du Cantal fait le choix de publier régulièrement les terres à vendre et les terres qui se libèrent et qui font l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter.

Nous publions ici **la liste la plus récente** des demandes d'autorisation d'exploiter et les notifications les plus récentes de la SAFER, au-delà d'un demi hectare, sans fermier en place (Fonds libres).

Si l'une des terres vous intéresse, contactez la SAFER le plus vite possible.

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITER (CDOA du 24/03/16)

Si vous connaissez des personnes qui souhaitent s'installer ou des petites exploitations qui pourraient se porter candidates, les demandes d'autorisation d'exploiter concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT dans un délai de 3 mois à compter de la date d'enregistrement initial. Les références (N°AE ou N° Notification) doivent être impérativement signalées dans le dossier concurrent.

N°AE	Commune	Surface (ha)	Bât.
AE 16 0038	Neuvéglise (2 terrains)	38,81	X
AE 16 0042	Sériers	5,22	
AE 16 0043	Raulhac et autres (6 terrains)	181,29	
AE 16 0045	St Rémy de C.A.	6,88	X
AE 16 0047	St Mary le Plain	3,05	
AE 16 0048	St Santin de Maurs	38,42	X
AE 16 0049	Ruynes en M., Clavières (3 terr.)	10,46	
AE 16 0050	Ruynes en M.	3,5	
AE 16 0051	Les Ternes et autres (8 terr.)	115,07	X
AE 16 0052	Vebret (3 terrains)	7,29	X
AE 16 0053	Neuvéglise	23,59	
AE 16 0054	Glénat, St Saury (2 terr.)	27,29	
AE 16 0057	Le Rouget, Pers... (12 terr.)	98,19	X
AE 16 0059	Sansac Veinazès	23,84	
AE 16 0060	St Hippolyte	24,28	
AE 16 0061	Leucamp	3,39	
AE 16 0062	Labrousse	5,89	
AE 16 0063	St Constant	55,24	X
AE 16 0064	Chaudes-Aigues	31,48	
AE 16 0066	Le Monteil	4,75	
AE 16 0068	Vieillespesse	2,45	
AE 16 0069	Apchon et autres (7 terr.)	121	X
AE 16 0071	Vieillespesse et autres (3 terr.)	9,22	
AE 16 0073	Anterrieux, St Juery (5 terr.)	50,03	
AE 16 0075	Neuvéglise	9,84	
AE 16 0076	Valuéjols (2 terrains)	9,51	
AE 16 0077	Fridefont, Faverolles (2 terr.)	46,12	
AE 16 0078	Leynhac	5,1	
AE 16 0082	Rouffiac	4,89	X
AE 16 0084	Jabrun	23,34	
AE 16 0089	St Poncy	13	
AE 16 0096	Massiac	5,44	
AE 16 0097	Landeyrat	9,23	

TERRES A VENDRE

Susceptibles d'être préemptées par la SAFER

Commune	Surface (ha)	Date notification	N° de notification	Bât.
Saint Illide	9,72	08/04/16	NO 15 16 0555 01	
Saint Cernin	2,5	08/04/16	NO 15 16 0551 01	
Laroquebrou	1,23	05/04/16	NO 15 16 0540 01	X
Maurs	2,92	04/04/16	NO 15 16 0533 01	X
Velzic	1,63	04/04/16	NO 15 16 0529 01	

A partir de la date de notification, vous disposez d'un mois pour signaler votre intérêt à la SAFER afin qu'elle puisse entamer une procédure de préemption.

Retrouvez l'ensemble des notifications de vente actualisées : <http://cantal.confederationpaysanne.fr>



*Confédération
Paysanne*



Cant'ADEAR
Pour une Agriculture Paysanne

Bulletin d'adhésion 2016

Abonnement seul : 30 €, 6 numéros par an (parution de 12 pages, tous les 2 mois). **NOUVEAU ! 15€ pour les porteurs de projet.** Chèque à l'ordre de la Confédération Paysanne

Adhésion Confédération Paysanne : 80 à 100 € en fonction de vos moyens, 30€ pour les cotisants solidaires, 60€ pour les retraités, 15€ pour les porteurs de projet. L'abonnement est inclus.

Adhésion Cant'ADEAR : 15€. Chèque à l'ordre de Cant'ADEAR.

NOM-PRENOM : _____

ADRESSE :

TEL : _____ **Adresse e-mail :** _____

PRODUCTION :

A renvoyer à : Confédération Paysanne, 8 place de la Paix, 15000 Aurillac

Je souhaite recevoir le journal seulement par mail



PETITES ANNONCES

Commercialisation

Recherche producteurs de jus de fruits - Pour alimenter notre buvette à la ferme, nous recherchons des producteurs de jus de fruits Bio : pomme, poire... Contact : contact@fermedesiran.com ou 05 65 38 74 40 (laisser un message).

Fermes à transmettre / foncier disponible

Appel à candidature pour installation en maraîchage biologique permacole (Teissières-Les-Bouliès) - Dans le cadre de la création de son centre de ressources cantalien pour l'agroécologie et l'écoconstruction, APACHE et la commune de Teissières-Les-Bouliès recherchent un(e)(des) candidat(e)s(es) à une installation diversifiée et permacole en maraîchage biologique dans la châtaigneraie cantalienne.

Contact : Grégory Rubio, chargé de mission d'APACHE au 09 67 62 45 70 ou au 06 71 39 49 82.

Vend exploitation caprine avec transformation fromagère

- **Villeneuve d'Aveyron (12260)** - Sur le causse du Quercy (45 min de Rodez, 25 min de Figeac), proche sentier de randonnée, dans hameau à 2 km d'un village dynamique avec école. Exploitation de 2013 en AB, dimensionnée pour deux. 600m² de bâtiment comprenant 225m² pour loger animaux, 225m² de stockage pour le fourrage, 90 m² de laboratoire de transformation, salle de traite 12 postes. Atelier de bricolage et silos de stockage des céréales. Fromagerie avec agrément européen. Capacité de transformation en fromage lactique de 200 l/j. Vente de fromages en circuit court. 37ha dont une dizaine en location. Le cheptel fait l'objet de sélection depuis 2012, suivi au contrôle laitier depuis 2013. Matériel en CUMA.

275.000€ (terres, bâtiment, cheptel, carnet clientèle). Possibilité de louer une partie des terres pour faciliter l'installation du repreneur.

Contact : Contact : Jérôme Sablos 0648939549 / Clarisse Adam 0679695180. www.auxfromagesdecompostelle.fr

Directeur de la publication
Michel Lacoste

Maquette du journal
Anaïs Vettoretti
sous la direction de
M. Comté
BTS Design Graphique
2014-2015
Lycée St Géraud



Ferme en bord de rivière en basse vallée du Lot- Verger de noyer et petit jardin, avec granges et locaux de transformation végétale (produits transformés de légumes et huilerie). Le développement de la production et de la transformation est envisageable. J'ai une clientèle en circuit court et magasins bio ; je transmets le matériel. Maison de 120 m² à reprendre également.

Contact: ADEAR du Lot, 05 65 34 08 37

Recherche et propose emplois et expériences

URGENT (mois de mai) - Petite ferme élevage ovin bio dans le LOT. Recherche et accueille toute personne pour aider aux menus travaux quotidiens et surveillance durant absences.

Logé – nourri + petite participation si besoin. Vie saine et naturelle, produits bio, ressourcement ... ou nouveau départ.

Contacter 06.21.39.91.18

En réflexion sur mon projet professionnel et souhaitant enrichir mes connaissances en agriculture, je propose mon aide comme salariée ou bénévole, pour des missions aussi bien temporaires que saisonnières ou plus en agriculture biologique. Je suis vraiment motivée, tant pour le maraîchage que l'élevage, je vous prie donc de considérer ma demande avec attention.

Contact : cassandre.faleni@wanadoo.fr / 07 82 97 74 02

Après un parcours professionnel en tant qu'artisan - boucher, j'ai aujourd'hui un projet d'auto-entrepreneuriat dans ce secteur. Je vise un public d'agriculteurs ayant investi dans un atelier de découpe et de transformation. A cette fin, je suis à la recherche de contacts de ces personnes afin de leur proposer mes services.

Contact : jose.saorin@hotmail.fr

Recherche apprentissage en maraîchage bio

Futur étudiant en BPREA en Maraîchage Biologique (à partir de septembre) cherche maître d'apprentissage à partir de septembre. Disponible à partir du 2 mai 2016 pour un CDD jusqu'à la rentrée en BPREA.

Contact : jeanluc.bisson@cegetel.net

